

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 15 février 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2016-02-01

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le premier jour du mois de février de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Yvon Robert a motivé son absence.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 293-2016.

### **Projet de règlement 293-2016**

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans la zone à dominance commerciale numéro 218, les usages de commerces d'alimentation, de vente au détail et de vente de meubles et d'équipements, dont la superficie, au sol est égale ou supérieure à 300 mètres carrés ;

Le projet de règlement n° 293-2016 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Claude Roy Mme Nicole Roy	- Y a-t-il un règlement relatif au bruit? - Si le règlement est adopté à quoi doit-on s'attendre, heures d'affaires, ouverture le samedi et le dimanche.
---------------------------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2016-02-035

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 01 février 2016 avec les modifications suivantes :

**AJOUTER :**

- 5.7 Résolution pour mandater le notaire François Deslandes pour rédiger un acte de cession et désigner les signataires.**
- 5.8 Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des services professionnels en architecture – Construction d'un garage municipal.**
- 5.9 Résolution pour déterminer les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour des services professionnels en ingénierie – Construction d'un garage municipal.**
- 5.10 Projet à être déposé au CLD de la MRC d'Acton dans le cadre du pacte rural – rénovation du 2<sup>e</sup> étage de la bibliothèque municipale.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-036

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2015-02-037

**DEMANDE POUR UN HOMMAGE À MADAME MARIE-PAULE RAJOTTE-LABRÈQUE.**

Attendu que suite au décès de Madame Marie-Paule Rajotte-LaBrègue, Monsieur Roger Lafrance fait une demande auprès de la Ville pour commémorer la mémoire de cette dernière, afin de souligner l'importance du rôle qu'elle a joué à Acton Vale et de l'héritage qu'elle a laissé;

Attendu que Monsieur Lafrance mentionne que cet hommage pourrait prendre différentes formes, mais suggère de nommer l'édifice de la bibliothèque municipale au nom de Madame Rajotte-LaBrèque;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil prend acte de la demande de monsieur Lafrance et de prendre en considération cette demande pour un projet futur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-038

**DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 5 juin 2016, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-039

**DEMANDE DE COMMANDITE DE LA POLYVALENTE ROBERT-OUIMET.**

Attenu que vingt étudiants de la polyvalente Robert-Ouimet préparent un stage de coopération internationale au Costa Rica, voyage qui aura lieu en avril 2017;

Attendu que les organisateurs sont à la recherche d'un commanditaire principal pour la vente de billets pour un tirage qui sera organisée dans le cadre de leur campagne de financement, donc pour cette raison la Ville est sollicitée pour une commandite;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil prend acte de la présente demande. Les membres du conseil invitent monsieur Breault à soumettre sa demande auprès du député André Lamontagne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-040

**DEMANDE DU CLUB DES BONS AMIS DE ST-THÉODORE D'ACTON.**

Attendu que le Club des Bons Amis de St-Théodore d'Acton organise son Challenge des Neiges qui aura lieu le 27 février 2016 au terrain des loisirs de St-Théodore;

Attendu que le Club fait la demande à la Ville pour avoir l'assistance du service des incendies lors de l'évènement, afin de pouvoir répondre au besoin en cas d'urgence;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De permettre l'assistance du service des incendies, avec camions de pompier ainsi que les effectifs, et ce bénévolement, pour répondre au besoin en cas d'urgence pour cet évènement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-041

**INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 80 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 05 mars 2016, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-042

**DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.**

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, directeur, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2016-02-043 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 289-2015.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 02 novembre 2015, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt 289-2015 « Règlement modifiant le règlement de zonage no 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-044 **RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-2016.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 293-2016 « Règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-045 **RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 21-22 et 23 mai 2016;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (21-22 et 23 mai 2016), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 3-4 et 5 septembre 2016;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (3-4 et 5 septembre 2016), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-046

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LES PROCUREURS MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 1028-1032, Route 116 à Acton Vale a construit un bâtiment non-conforme à la réglementation d'urbanisme;

Attendu que suite à cet événement l'inspecteur en bâtiment a procédé à une enquête;

Attendu que cette enquête de l'inspecteur a révélé la présence d'un bâtiment non-conforme construit avec des semi-remorques;

Attendu les dispositions du *Règlement de zonage* d'Acton Vale;

Attendu les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale constate que le bâtiment du 1028-1032, Route 116 à Acton Vale est non-conforme à la réglementation municipale;

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale mandate ses procureurs Monty Sylvestre conseillers juridiques inc. d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de démolir l'immeuble se trouvant à cet endroit et pour autoriser la Ville, qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant, d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Ville pourra elle-même entreprendre les mesures requises, aux frais du propriétaire ou occupant, ce dernier ayant été mis en demeure de prendre les mesures nécessaires pour démolir ledit bâtiment illégal, laquelle mise en demeure sera transmise par lesdits procureurs.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-047

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 3 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 283 222.78 \$ taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 3;

De financer cette dépense de 283 222.78 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.3 –Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-048

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LE NOTAIRE FRANÇOIS DESLANDES POUR RÉDIGER UN ACTE DE CESSION ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.**

Attendu la résolution 2011-01-013 relativement à la reconnaissance des droits de propriété de la ville sur les chemins, rues et/ou parties de ceux-ci, article 73 de la *Loi sur les Compétences municipales*;

Attendu que monsieur Jean-Luc Laplante, représentant sa mère, madame Simone Larocque, a fait part à la Ville que le lot 2 329 950 est utilisé à des fins publiques, soit la rue Larocque;

Attendu que la rue Larocque, soit le lot 2 329 950, n'a pas été traitée selon les dispositions prévues à l'article 73 de la *Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) en 2011*;

Attendu qu'il y aurait lieu de régulariser l'occupation des voies de circulation ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De mandater Me François Deslandes, notaire pour rédiger un acte de cession en faveur de la Ville d'Acton Vale, pour le lot 2 329 950;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-049

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour des services professionnels en architecture – Construction d'un garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-050

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour des services professionnels en ingénierie – Construction d'un garage municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-051

**PROJET À ÊTRE DÉPOSÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL DE LA MRC D'ACTON DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – RÉNOVATION DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton un projet relatif à la rénovation du 2<sup>e</sup> étage de sa bibliothèque municipale, qui est un lieu de rassemblement accueillant, polyvalent et multifonction, au cachet intimiste;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton le dit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Cahier d'enregistrement – Règlement 292-2015 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2016-02-052

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2016.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-053

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2016 au 27-01-2016	129 094.26 \$
• Paiements par AccèsD du 01-01-2016 au 22-01-2016	150 580.30 \$
• Salaires et REER pour le mois de janvier 2016	106 046.48 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de décembre 2015 (2 <sup>e</sup> partie)	46 164.92 \$
• Pour le mois de janvier 2016	127 287.81 \$
<b>Grand Total</b>	<b>559 173.77 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-054

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 1 400 100 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 272-2014.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de **La Caisse Populaire Desjardins d'Acton Vale** pour son emprunt par billets en date du 8 février 2016 au montant de 1 400 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 272-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>53 700 \$</b>	<b>2.45 %</b>	<b>8 février 2017</b>
<b>55 200 \$</b>	<b>2.45 %</b>	<b>8 février 2018</b>
<b>56 700 \$</b>	<b>2.45 %</b>	<b>8 février 2019</b>
<b>58 100 \$</b>	<b>2.45 %</b>	<b>8 février 2020</b>
<b>1 176 400 \$</b>	<b>2.45 %</b>	<b>8 février 2021</b>

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-055

**RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 1 400 100 \$ EN VERTU DU RÈGLEMENT 272-2014.**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant total de 1 400 100 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
272-2014	407 400 \$
272-2014	992 700 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 400 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 272-2014 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 8 février 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>53 700 \$</b>
<b>2018</b>	<b>55 200 \$</b>
<b>2019</b>	<b>56 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>58 100 \$</b>
<b>2021</b>	<b>59 800 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>1 116 600 \$ (à renouveler)</b>

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 février 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 272-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-056

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA MACHINE À TIMBRER.**

Attendu que le contrat pour la location de la machine à timbrer vient à échéance au début du mois de mars;

Attendu que la trésorière a demandé des soumissions, sur invitation, auprès de 2 fournisseurs pour un contrat de location d'une durée de trois (3) ans;

Attendu la recommandation de la trésorière;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant mensuel de 141 \$, plus taxes, soit une somme facturée tous les trimestres de 423 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-517, pour la location de la machine à timbrer;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit : Pitney Bowes au coût mensuel de 141 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-057

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu le but de réduire les heures des étudiants déjà présents pour la saison hivernale 2015-2016 aux services culturels et sportifs;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante, selon la description prévue à l'article 2.02 de la convention collective :

Nom	Taux horaire Prép. Centre sportif	Taux horaire Appariteur	Taux horaire Classe 3 (surfaceuse)	Nb d'heure	Durée
Alexis St-Onge	10.55	--	--	Selon les besoins du département	Pour l'année scolaire 2015- 2016
Alexis St-Onge	--	11.39	--	Sur appel, en remplacement (substitut)	Pour l'année scolaire 2015- 2016
Alexis St-Onge	--	--	19.91	Sur appel, en remplacement (substitut)	Pour l'année scolaire 2015- 2016

Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 3.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-058

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieure et Recherche (PAFLPH);

Attendu que ce programme aide à financer annuellement l'embauche d'accompagnateurs pour le camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées auprès du ministère de l'Éducation, Enseignement supérieure et Recherche (PAFLPH).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-059

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON, POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24H DE HOCKEY.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association de Baseball mineur de la région d'Acton, pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 29 et 30 avril 2016 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 700 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 à l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball mineur de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2016-02-060

**RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) Mme Suzanne Ledoux, au siège no.1
- b) M. Yvon Robert, au siège no. 3
- c) M. Alain Lépine, au siège no. 5
- d) M. Yvan Tremblay, au siège no. 7

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

....VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Mathieu Lacharité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remercie le conseil pour avoir réglé rapidement la problématique dans la zone scolaire du 4<sup>e</sup> Rang.</li><li>• Demande au conseil d'installer des abris pour les écoliers qui attendent l'autobus.</li></ul>
Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remerciement au nom du Conseil Canadien des aveugles pour l'aide financière.</li></ul>

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande quelle est la cause de l'incendie du garage municipal. Demande s'il y a des possibilités que ce soit les nouveaux compteurs intelligents d'Hydro Québec.</li> </ul>
M. Claude Bernard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande d'il y a des mesures qui ont été prises pour améliorer la qualité de l'eau dans le secteur de la rue Bélair.</li> </ul>
M. Claude Roy	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande si la ville est impliquée dans l'envoi des bouteilles pour analyse d'eau qu'il a reçue chez lui.</li> </ul>

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date